

MÉMOIRE PRÉBUDGÉTAIRE 2018 PRÉSENTÉ AU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES



Canadian
Electricity
Association

Association
canadienne
de l'électricité

PERSONNE-RESSOURCE : DEVIN MCCARTHY, V.-P., AFFAIRES PUBLIQUES ET POLITIQUES AMÉRICAINES

T 613-688-2960 | C 613-864-0263 | MCCARTHY@ELECTRICITY.CA

275, RUE SLATER, BUREAU 1500 OTTAWA, ONTARIO K1P 5H9 | ELECTRICITY.CA

RÉSUMÉ

Le secteur canadien de l'électricité continue d'aider le pays à respecter ses engagements internationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). En effet, il a permis de réduire les émissions de plus de 30 % depuis 2005 et continuera de les réduire d'au moins ce pourcentage d'ici 2030, à mesure que les centrales traditionnelles au charbon sont mises hors service. Fort de ce rendement, le secteur de l'électricité est en bonne position pour réduire davantage les émissions par l'électrification des secteurs des biens de consommation et des biens industriels qui utilisent actuellement les combustibles fossiles comme source d'électricité.

L'Association canadienne de l'électricité (ACE) reconnaît et salue le financement substantiel qui a été réservé pour les projets d'énergie propre dans le cadre des deux derniers budgets fédéraux et dans l'énoncé économique de l'automne 2016. Cependant, pour maximiser la valeur de ces investissements, et veiller à la transition vers l'énergie propre, le gouvernement doit permettre la mise hors service progressive des biens de production d'électricité à partir de combustibles fossiles, investir dans un portefeuille de concepts et de projets qui façonneront l'avenir énergétique du Canada et favoriser la compétitivité du Canada dans le cadre de ses efforts vers un avenir à croissance propre.

L'ÉCART EN MATIÈRE D'INNOVATION PERSISTE

L'ACE avait formulé des recommandations avant le budget de 2017 qui misaient sur ce qu'elle appelait l'« écart en matière d'innovation ». Cet écart découlait du fait que les investissements dans l'infrastructure et les innovations électriques sont presque exclusivement versés selon le principe « facturé aux utilisateurs » où les contribuables utilisateurs absorbent les dépenses après l'approbation des organismes de réglementation autonomes provinciaux.

Ces derniers ont tendance à ne voir que les coûts et les besoins immédiats pour maintenir les coûts d'électricité les plus bas possible. En pratique, à cause de cette situation, les organismes de réglementation sont réticents à appuyer les projets pilotes expérimentaux, les technologies novatrices, les technologies écologiques ou d'énergie renouvelable et l'expansion des services vers des zones où la masse critique des contribuables n'est pas suffisante, comme dans le Nord du Canada. L'ACE avait recommandé la mise au point de mécanisme de financement pour combler cet écart en matière d'innovation.

Bien que l'ACE salue le soutien financier considérable accordé aux projets pilotes novateurs et visant les technologies propres, l'écart en matière d'innovation persiste, particulièrement en ce qui a trait à un portefeuille de projets en vue de leur soumission auprès des divers mécanismes de financement fédéral en cours de développement. De plus, en raison du changement rapide de notre secteur, y compris l'abandon progressif des traditionnels biens de production d'électricité au charbon, de nombreux acteurs sont aux prises avec des biens vieillissants et encombrants. Sans oublier que l'innovation en souffre.

Pour le budget de 2018, l'ACE propose cinq recommandations qui misent sur les domaines où le gouvernement fédéral est responsable des politiques relatives à l'électricité. Selon ces recommandations, le secteur de l'électricité pourrait tirer profit d'importants programmes de financement destinés aux projets d'énergie propre. Les biens de production d'électricité au charbon ou d'autres biens vieillissants pourraient être mis hors services de manière équitable et libérer ainsi du capital pour des investissements dans des projets novateurs d'énergie propre. Ainsi, le secteur de l'électricité serait en excellente position pour jouer le rôle d'agent du changement en aidant les autres secteurs industriels à utiliser de l'électricité sans émission comme source d'énergie. Cet objectif s'aligne sur les efforts du Canada vers un avenir où la croissance est propre.

COMPÉTITIVITÉ DU CANADA PAR RAPPORT AUX ÉTATS-UNIS

Si le gouvernement fédéral américain demeure sur sa trajectoire actuelle, soit de refuser de soutenir les efforts d'atténuation du changement climatique, de réduire les taux d'imposition, de simplifier les régimes réglementaires et d'appliquer potentiellement des politiques telles que « Buy America » (acheter des produits américains), la compétitivité du Canada sera compromise. Pour éviter tout problème de compétitivité à court ou moyen terme qui pourrait nuire à la transition vers l'énergie propre, le gouvernement du Canada devrait envisager l'emploi de nouveaux outils novateurs réglementaires et fiscaux. Voici des exemples de ces outils :

- réduire les taux d'imposition des sociétés;
- accorder des incitatifs pour la production d'énergie propre aussi aux technologies émergentes;
- assurer des déductions pour amortissement accéléré;

- réduire les obstacles à l'obtention d'approbations de projets d'énergie propre;
- accélérer l'accès au financement pour les projets d'innovation et d'infrastructure;
- aider les sociétés canadiennes à commercialiser leur expertise en matière d'énergie propre à l'échelle internationale;
- offrir des garanties de prêt ou de financement pour l'énergie propre;
- inciter l'utilisation adéquate des recettes tirées de la taxe sur le carbone à l'échelle provinciale (p. ex. fonds correspondants);
- tirer parti des aspects prioritaires des États-Unis, notamment l'intégration de l'énergie à faible coût et l'amélioration des politiques en matière de santé et sécurité.

Récemment, l'ACE a publié une étude sur ce sujet, accessible [ici](#). Bien que l'application de certaines des recommandations précises ci-dessous permette de résoudre ces problèmes, l'ACE encourage le gouvernement du Canada à continuer d'interagir avec les acteurs de l'industrie pour développer des remèdes politiques ciblés à l'égard des enjeux au sud de notre frontière qui pourraient devenir de véritables problèmes économiques.

LES CINQ RECOMMANDATIONS DE L'ACE POUR LE BUDGET DE 2018 :

- I. Appuyer les travaux de conception et les études d'ingénierie du secteur de l'électricité
- II. Étendre le soutien fiscal à l'appui du leadership du secteur de l'électricité dans le cadre de la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone
- III. Développer une stratégie nationale pour appuyer les collectivités et les personnes touchées par la transition énergétique du Canada
- IV. Améliorer la protection des infrastructures électriques essentielles en augmentant le financement destiné au Centre canadien de réponse aux incidents cybernétiques (CCRIC) de Sécurité publique Canada
- V. Établir un organisme canadien bipartisan à vocation unique d'information sur l'énergie

RECOMMANDATION 1 : Appuyer les travaux de conception et les études d'ingénierie du secteur de l'électricité.

Bien que le gouvernement ait réservé des fonds pour les projets d'innovation et d'infrastructure d'énergie propre, il existe toujours un écart qui pourrait être comblé en créant un portefeuille de projets d'électricité pouvant profiter de ces fonds. Les membres de l'ACE subissent de fortes pressions pour minimiser les coûts. En raison de ces pressions,

on mise trop sur les activités d'affaires de base et peu sur les études de faisabilité ou conceptuelles, ou encore sur la conception ou l'ingénierie de base des projets qui peuvent ensuite être présentés en vue d'obtenir des fonds auprès des mécanismes de financement fédéraux. L'industrie et le gouvernement devraient travailler de concert pour stimuler le secteur.

L'ACE recommande que le gouvernement mette en place des mécanismes, notamment des stimulants fiscaux, pour appuyer le développement de concepts de projets d'énergie propre, ainsi que des études d'ingénierie et de faisabilité. Ce soutien devrait aussi s'appliquer au développement de projets d'infrastructure qui créent des occasions liées à l'énergie propre.

✓ L'ACE recommande que dans le budget de 2018 soient établis des volets de financement destinés à l'électricité dans le cadre des mécanismes de financement annoncés pour encourager la proposition de projets au sein du secteur. Les stimulants fiscaux et les mécanismes de soutien devraient également mis en place pour les activités visant le développement de concepts, les études de faisabilité et les travaux d'ingénierie de projets d'énergie propre.

RECOMMANDATION 2 : Étendre le soutien fiscal à l'appui du leadership du secteur de l'électricité dans le cadre de la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone

Pour que le secteur de l'électricité conserve son leadership en matière de réduction des émissions des GES, les sociétés d'électricité doivent profiter d'un soutien fiscal par l'intermédiaire de déductions pour amortissement accéléré pour tous les types d'infrastructures d'électricité afin de mettre hors service leurs biens vieillissants, comme les installations de production d'électricité au charbon, d'intégrer de nouvelles technologies d'énergie renouvelable et d'adapter leur infrastructure de transmission d'une manière rentable qui influera peu sur les tarifs imposés aux consommateurs.

Les budgets de 2016 et de 2017 prévoyaient des mécanismes de financement pour appuyer les projets d'abandon du diesel dans les collectivités éloignées rurales, nordiques et autochtones. Bien que ces mécanismes aient appuyé ces projets dans quelques collectivités, il faut faire bien plus pour veiller à une transition à l'échelle nationale. L'ACE recommande que le budget de 2018 applique le mécanisme de déductions pour amortissement accéléré pour l'équipement remplaçant les biens fonctionnant au diesel.

Cette solution inciterait non seulement la réduction des émissions de GES, mais rendrait les options de remplacement du diesel plus viables sur le plan économique.

Similairement, les déductions pour amortissement accéléré devraient aussi s'appliquer à l'équipement utilisé pour électrifier les processus industriels auparavant propulsés par les combustibles fossiles et à l'équipement servant à la conversion charbon-gaz.

✓ L'ACE recommande que le gouvernement fédéral modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* de manière à permettre l'application des déductions pour amortissement accéléré à l'infrastructure d'électricité qui appuie la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone. L'ACE recommande également que le gouvernement fédéral cible particulièrement l'équipement remplaçant les biens fonctionnant au diesel, l'équipement servant à l'électrification des processus industriels auparavant propulsés par les combustibles fossiles et à l'équipement servant à la conversion charbon-gaz.

RECOMMANDATION 3 : Développer une stratégie nationale pour appuyer les collectivités et les personnes touchées par la transition énergétique du Canada

Dans le cadre de la transition du Canada vers une économie de croissance propre et, particulièrement, de ses efforts pour éliminer le carbone de sa production électrique, les collectivités dépendantes des industries en déclin auront besoin de soutien. C'est surtout le cas de l'industrie d'électricité au charbon, qui sera abandonnée progressivement si aucun investissement n'est fait à l'égard du captage du carbone et qui porte un fardeau disproportionné sur le plan de la transition du Canada vers l'énergie propre.

En plus de la deuxième recommandation ci-dessus, qui inciterait la conversion des centrales au charbon à adopter des technologies à faibles émissions tout en conservant certains emplois pour ces projets, l'ACE recommande également l'élaboration d'une stratégie nationale pour compenser les effets sociaux de la transition du Canada vers une économie à croissance propre.

Idéalement, cette stratégie viserait l'aide aux collectivités, aux personnes et aux entreprises concernées par l'industrie du charbon. Elle pourrait aussi se concentrer sur la réhabilitation de l'infrastructure de production d'électricité au charbon de sorte que les chaudières à charbon utilisent plutôt du gaz naturel, et sur la prestation de formations aux travailleurs sur

la construction, l'exploitation et l'entretien des centrales de production au gaz naturel ou d'énergie renouvelable.

✓ L'ACE demande l'élaboration d'une stratégie nationale visant à compenser les effets sociaux de la transition du Canada vers une économie à croissance propre. Cette stratégie viserait en partie l'aide aux collectivités, aux personnes et aux entreprises concernées par l'industrie du charbon. Elle pourrait aussi se concentrer sur la réhabilitation de l'infrastructure de production d'électricité au charbon de sorte que les chaudières à charbon utilisent plutôt du gaz naturel, et sur la prestation de formations aux travailleurs sur la construction, l'exploitation et l'entretien des centrales de production au gaz naturel ou d'énergie renouvelable.

RECOMMANDATION 4 : Améliorer la protection des infrastructures électriques essentielles en augmentant le financement au Centre canadien de réponse aux incidents cybernétiques (CCRIC) de Sécurité publique Canada.

Le secteur de l'électricité est l'un des dix secteurs d'infrastructures essentielles identifiées par Sécurité publique Canada (SPC). SPC travaille étroitement avec tous les paliers du gouvernement du Canada ainsi qu'avec des partenaires internationaux et le secteur privé pour protéger les biens physiques et informatiques essentiels à la sécurité nationale et la prospérité économique du Canada.

À titre d'équipe d'intervention en cas d'urgence informatique du Canada, le Centre canadien de réponse aux incidents cybernétiques (CCRIC) de SPC joue un rôle intégral dans la préparation, la prévention et l'intervention dans le cas d'événements informatiques grâce à la recherche, l'échange d'information et les partenariats. En renforçant la capacité du CCRIC, on améliorerait du coup sa capacité à assurer la protection des installations d'infrastructures essentielles contre le nombre croissant de menaces informatiques, dans un environnement de menace en croissance rapide et de plus en plus complexe entourant le secteur de l'électricité.

✓ L'ACE recommande que le budget de 2018 prévoie une augmentation du financement destiné au Centre canadien de réponse aux incidents cybernétiques (CCRIC) de Sécurité publique Canada.

RECOMMANDATION 5 : Établir un organisme canadien bipartisan à vocation unique d'information sur l'énergie

À l'heure actuelle, l'Office national de l'énergie (ONE) a le mandat de recueillir, analyser et diffuser l'information sur l'énergie nationale. Bien qu'il s'agisse là d'une source d'information utile, l'ACE se range derrière la recommandation 1.3.1 du rapport du comité d'experts sur la modernisation de l'ONE qui propose l'établissement d'un organisme canadien bipartisan à vocation unique d'information sur l'énergie.

Cet organisme aurait pour seule vocation la collecte, l'analyse et la diffusion de l'information sur l'énergie, idéalement au moyen de rapports publics annuels ou semi-annuels. Il jouerait un rôle primordial pour éclairer les politiques en matière d'énergie et améliorer la qualité des décisions prises par le Canada dans son parcours vers un avenir de croissance propre.

✓ Établir un organisme canadien bipartisan à vocation unique d'information sur l'énergie dont le mandat est de recueillir, analyser et diffuser l'information sur l'énergie tous les ans ou deux fois par an.

CONCLUSION

Le secteur canadien de l'électricité est bien positionné pour être la solution d'énergie propre du Canada. Étant donné que plus de 80 % de l'électricité du pays est dérivée de sources sans émissions et que ce pourcentage augmentera, le secteur de l'électricité peut propulser la transition du Canada vers l'énergie propre par l'électrification d'autres secteurs industriels.

Pour concrétiser ces ambitions, le Canada doit investir dans l'infrastructure d'énergie propre et permettre la mise hors service équitable de l'infrastructure qui a jusqu'à ce jour propulsé la croissance du pays. Il faudra investir dans des technologies novatrices et appuyer l'infrastructure par des mesures débloquent l'accès au capital, aux idées et au savoir-faire nécessaires à cette transition.